

LOI N° 019 /PR/2000

*Portant Ratification de l'Accord de Crédit n° 3342-CD
Signé entre la République du Tchad et l'Association
Internationale de Développement (IDA) pour le
Financement du Projet d'Appui au Secteur Santé*

Vu la Constitution ;

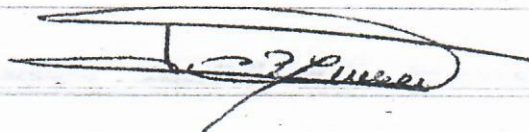
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 Août 2000;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifié l'Accord de Crédit n° 3342-CD d'un montant de trente un millions (31.000.000) DTS soit 41,51 millions de dollars US signé le 10 Mai 2000 entre la République du Tchad et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour le financement du « Projet d'Appui au Secteur Santé ».

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *A **

Fait à N'Djaména, le ...**18 AOUT 2000**.....



IDRISS DEBY